

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

**PRESENT(E) S :** M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, CABANNES, AUGÉY, Adjoints, Mmes BIRAGUE, DUCOS M, DUCOS P, M. BLANCHARD, BONNAL, DUBAQUIER, GERARD, LECOURT, MERINO, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme GACHE-PEDUCASSE, Conseillère Municipale à M. AUGÉY, Maire ; M. SALA, Conseiller Municipal à M. DUBAQUIER Conseiller Municipal.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes LEGLISE, XUEREB, Conseillères Municipales.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

*Avant toute délibération, M. Pierre AUGÉY, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations ci-dessous mentionnées :*

- *Délibération 2017-25 : modification tableau des effectifs – création de postes*
- *Délibération 2017-26 : subvention exceptionnelle – L'Association « Team V.T.T. de Fargues »*

*Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en dernier.*

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

### **Délib. 2017-22 : Rapport d'activités 2016 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement.**

---

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement a été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Ce rapport est tenu à la disposition de la population.

### **Délib. 2017-23 : Rapport d'activités 2016 - service de l'eau SIVOM du Sauternais.**

---

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Les rapports d'activités 2016 du SIVOM du Sauternais concernant le service de l'eau a été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du SIVOM du Sauternais concernant le service de l'eau.

Ce rapport est tenu à la disposition de la population.

### **Délib. 2017-24 : Prolongation contrat CUI/CAE Pascal FONMARTY.**

---

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2015 par laquelle il a été décidé de recruter Monsieur Pascal FONMARTY en contrat CUI/CAE pour une période de un an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> août 2015. Ce contrat arrive à son terme au 31 juillet 2017. Considérant que Monsieur Pascal FONMARTY a entamé une action de formation professionnelle en vue de favoriser son insertion durable jusqu'au 22 décembre 2017 inclus, son contrat CUI/CAE peut être prorogé jusqu'à la date de la fin de ses formations, dans les mêmes conditions que son contrat initial.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler le contrat de Monsieur Pascal FONMARTY dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques
- Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> août 2017 au 22 décembre 2017 inclus
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : smic + 10 %.

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat CUI/CAE de Monsieur Pascal FONMARTY, le temps qu'il effectue son action de formation professionnelle, à savoir jusqu'au 22 décembre 2017 inclus.

Il charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers nécessaires auprès des services concernés.

### **Délib. 2017-25 : Modification tableau des effectifs – création de postes.**

---

Suite à l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires des 31 mai 2017 et 28 juin 2017, Monsieur le Maire propose de promouvoir :

- Madame DUBOURG Claudine (CAP du 31 mai 2017) au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à compter du 5 mai 2017
- Madame LEYMONIE Christine (CAP du 28 juin 2017) au grade d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs du personnel communal, annexé à la présente délibération, ainsi qu'il suit :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à compter du 5 mai 2017 ;
- Création d'un poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Délib. 2017-26 : Subvention exceptionnelle –L'Association « Team V.T.T. de Fargues ».**

---

L'Association « Team V.T.T. de Fargues » installée sur notre commune depuis l'an passé, compte parmi ses licenciés un jeune qui est qualifié pour représenter son Association mais également la commune de Fargues lors du critérium National V.T.T. de la F.F.C.T. (Fédération Française de Cyclotourisme) le 14 juillet 2017 à Châtellerault (86).

Afin de finaliser sa participation à ce critérium, ce jeune doit être inscrit à la semaine Nationale et Européenne des Jeunes du 9 au 16 juillet 2017 et doit s'acquitter de 230 €.

Le Conseil Municipal, à la demande de l'Association « Team V.T.T. de Fargues », propose d'apporter son soutien à cette Association afin que son jeune licencié puisse porter haut les couleurs de notre commune, d'un montant de 50 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Association « Team V.T.T. de Fargues » afin d'aider son jeune licencié à participer au critérium National V.T.T.

La dépense sera prévue au budget primitif 2017 à l'article 6574.

D'autre part, Monsieur LECOURT, Conseiller Municipal fait part de la demande de l'Association « Team V.T.T. de Fargues » qui est à la recherche d'un local afin d'entreposer du matériel de fonctionnement. Le local du Tennis étant adapté, les élus proposent de leur mettre à disposition

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- **COMPTE- RENDU DU CONSEIL D'ECOLE** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 27 juin dernier. A l'ordre du jour, ont été abordés les sujets suivants : compte-rendu du Conseil des Elèves du 21 juin 2017 ; le bilan de l'année scolaire écoulée ; l'organisation et les prévisions pour l'année 2017/2018 ; les aménagements et travaux envisagés dans les locaux scolaires ainsi que la nouvelle réforme des rythmes scolaires.
  
- **RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire informe les élus des dispositions concernant le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, comme les élus en avaient discuté lors du dernier Conseil Municipal dans l'attente de la parution de ce décret. Le Conseil d'Ecole, composé des Enseignantes, des Parents d'Elèves et des représentants du Conseil Municipal, réuni le 27 juin dernier a émis, à la majorité des membres présents, un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours (au lieu de 4,5 jours actuellement) dès la rentrée scolaire 2017. Après discussion sur l'organisation de la mise en place de ce nouveau fonctionnement dès septembre, le Conseil Municipal suit la décision du Conseil d'Ecole en rappelant que la décision finale revient au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN) qui doit se prononcer dans les prochains jours. Dans l'affirmative, les jours de classes seraient les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élus responsables du scolaire proposent la mise en place d'une garderie « améliorée » le mercredi matin dans les locaux de l'école de Fargues pour les enfants dont les deux parents travaillent. La Communauté des Communes du Sud-Gironde ayant informé les Conseils Municipaux que, pour la rentrée prochaine, leurs services ne changeraient pas l'organisation du temps périscolaire, les enfants qui iraient au CLSH intercommunal prendraient le bus le mercredi midi à l'école de Fargues, comme l'an passé. Une information (ainsi que le bulletin d'inscription, le cas échéant) seront envoyés aux familles dès que la décision du DASEN sera connue afin d'organiser au mieux ce service.

- REUNION AVEC L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion avec l'Inspecteur de l'Education Nationale qui s'est déroulée le 4 juillet dernier en présence des communes de Langon et Toulonne ainsi que de l'ADAV 33 (Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde) au sujet de la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage. Désormais, ces enfants seront inscrits auprès de l'ADAV qui se rapprochera de l'I.E.N afin de voir les possibilités de scolarisations dans les écoles de la communauté des communes du Sud Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.